

CD/PV.60
14 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 février 1980, à 15 heures.

Président : M. D.S. McPHAIL (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAHIA

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGLER

Argentine : M. A. DUMONT
M. C.A. PASSALACQUA

Australie : Sir James PLIMSOLL
Mme M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. B. GRINBERG
M. I. SOTIROV
M. P. POPCHEV
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.A.H. PEARSON
M. J. SIMARD

Chine : M. YU PEI-WIN
M. YANG HU-SHAN
M. LUO REN-SHI
M. PAN ZHEN-QIANG
M. PAN JU-SHEN
M. CHOU HSEIN-CHUEH
Mme GE YU-YUN
M. XU LIU-GEN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. F. ORTIZ
Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH
M. A. JIMENEZ GONZALEZ

Egypte : M. M. EL-BARADEI
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER
M. A. AKALOVSKY
M. M. DALEY
M. M. SANCHES
M. P. SALGADO
M. J. CALVERT

Ethiopie : M. F. YOHANNES

France : M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYÖRFFY
M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. I.M. DAMANIK

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. M. MORENO
M. C. FRATESCHI
M. F. de LUCA

Japon : M. Y. OKAWA
M. T. NONOYAMA
M. R. ISHII
M. M. MIYATA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART

Nigéria : M. T.O. OLUMOKO
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. A.A. HASHMI

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO BELAUNDE
M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA
M. H. PAC
M. J. CIALOWICZ
M. S. KONIK

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. M. GRACZYNSKI
M. KAULFUSS

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

Suède : M. C. LIDGARD
M. S. STROMBÄCK

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :

M. M. RUŽEK^{ov}
M. P. LUKES
M. E. ZAPOTOCKY
M. J. JIRUSEK^{ov}

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. Y.K. NAZARKINE
M. V.I. OUSTINOV
M. E.D. ZAITSEV
M. B.I. KORNEYENKO
M. E.K. POTYARKINE

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaïre :

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA
M. NKONJO BONTONI BWANDA
M. LONGO BEKPWA NDAGA
M. BUKETI BUKAYI

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, vous vous souviendrez que dans mon discours du 5 février, j'ai manifesté l'intention de reprendre la parole compte tenu de l'orientation que semblait prendre le débat. Je crois devoir maintenant présenter quelques observations sur certaines déclarations qui ont été faites.

Dans sa première intervention, ma délégation s'est délibérément concentrée sur certains points spécifiques auxquels s'intéresse traditionnellement notre organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Ce faisant, nous ne perdions naturellement pas de vue la sérieuse dégradation du climat international dans lequel le Comité du désarmement avait repris ses travaux en 1980. En fait, nous partions du principe que chaque délégation était consciente des aspects généraux de la situation internationale ainsi que de l'atmosphère politique dans laquelle nous nous trouvions. Cependant, tout en admettant qu'il appartient à chaque délégation de prononcer ses propres jugements, nous présumons que le Comité, avec son mandat clairement défini d'organe de négociation sur le désarmement, ne serait pas utilisé comme tribune pour exposer les diverses interprétations. De toute façon, les points de vue seraient reflétés dans les prises de position, les attitudes et les approches concernant les tâches que la communauté internationale attend légitimement que nous exécutions d'une façon constructive.

Soit dit en passant, ma délégation souscrit pleinement à cet égard à l'approche concernant nos responsabilités adoptée par un certain nombre de délégations, notamment par les distingués représentants du Mexique, du Nigéria et de l'Inde. Tous trois ont jugé indispensable de faire état de l'importance vitale du Comité du désarmement dans les conditions présentes. Tous trois ont invité le Comité à concentrer son attention sur les questions urgentes inscrites à son ordre du jour au lieu de se perdre dans de stériles considérations politico-philosophiques.

Ma délégation souscrit pleinement aux appels pressants de ces représentants, mais - on l'admettra certainement - nous devons placer dans une perspective appropriée quelques-unes des affirmations faites par certaines délégations, notamment celles qui concernent les événements d'Afghanistan, afin que notre débat ne transmette pas qu'un seul son de cloche. Je n'ai bien sûr pas besoin de préciser que ma délégation approuve pleinement les observations des représentants d'autres pays membres du Traité de Varsovie concernant l'Afghanistan.

Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a avancé certains chiffres dans l'intention d'indiquer "où le fardeau des armements est le plus lourd". Nous regrettons que ces chiffres n'aient été accompagnés

(M. Sujka, Pologne)

d'aucune référence. En fait, après contrôle dans l'annuaire du SIPRI de 1979, nous avons trouvé des chiffres qui ne semblaient pas confirmer cette première affirmation, même si cela ne signifie pas que la charge des dépenses militaires ne pèse pas lourdement sur tous les pays européens.

C'est ainsi que le chapitre premier, consacré aux dépenses militaires mondiales, après une mise en garde appropriée contre l'à-peu-près des estimations chiffrées des publications de l'OTAN (voir p. 22), se réfère à certaines données de l'appendice 1 A pour préciser les dépenses militaires des pays du Traité de Varsovie et des pays membres de l'OTAN en pourcentage de leur produit national brut. Que trouvons-nous aux tableaux des pages 37 et 39 ? Il ressort des données du tableau 1A 4 qu'en 1977 les 14 pays membres de l'OTAN ont dépensé en moyenne 3,66 % de leur produit national brut à des fins militaires. Le chiffre correspondant pour les 7 pays membres du Traité de Varsovie est de 3,5 % (tableau 1A 7).

J'ignore comment ces chiffres ont été établis. J'ignore s'ils sont exacts ou erronés ou sujets à caution. Tout ce que je sais, c'est que les statistiques donnent lieu à toutes sortes d'interprétations subjectives.

A propos de la même question, l'affirmation selon laquelle "en 1978, l'aide officielle aux pays en développement a représenté 30 dollars par habitant dans les pays occidentaux contre 1,6 dollar seulement pour les pays du Pacte de Varsovie", serait peut-être plus révélatrice si on y ajoutait des données correspondantes concernant les sommes versées par les pays en développement au titre des profits des monopoles multinationaux occidentaux. Cette confrontation pourrait bien faire apparaître que cette dépense de 30 dollars par habitant ne représente qu'une fraction du bénéfice net obtenu. Par contre, la coopération entre les pays socialistes et les pays en développement procède du principe de l'avantage mutuellement équilibré.

De l'avis de ma délégation, il existe certaines conditions préalables et certaines exigences capitales qu'il convient de clarifier et de remplir si l'on veut que les efforts de désarmement, au sein du Comité comme ailleurs, soient constructifs et fructueux. A notre avis, il peut être plus utile pour nos travaux de bien comprendre ces principes que de disposer de telle ou telle série statistique.

Considérons d'abord le concept de la détente. Dans la plupart des déclarations faites jusqu'ici dans le débat, nous avons relevé une préoccupation aiguë et, pensons-nous, sincère, quant à l'avenir et aux perspectives de la détente pour l'immédiat et à plus long terme. Toutes les déclarations indiquent clairement que la détente est la seule solution raisonnable pour échapper aux tensions croissantes dans notre monde déchiré. Nous partageons cette préoccupation et cette opinion.

(M. Sujka, Pologne)

À la vérité, nous sommes convaincus que la détente ne deviendra un processus durable et irréversible que lorsque les principes sur lesquels elle a été si difficilement fondée seront pleinement et strictement respectés par toutes les parties. Quels sont donc, selon nous, ces principes ?

Premièrement - dans le monde complexe d'aujourd'hui, il ne peut y avoir de vraie détente que si l'on admet les différences qui existent entre les partenaires à la détente, et bien entendu toutes les conséquences qui en résultent. Cette reconnaissance implique la nécessité, et en fait le devoir, de respecter lesdites différences aujourd'hui et dans l'avenir. Les pays socialistes considèrent le principe de l'inadmissibilité de l'exportation de la révolution comme l'un des fondements de la politique de détente. Par ailleurs, ce principe, de par sa définition même, a forcément pour corollaire, mot pour mot, le principe de l'inadmissibilité de l'exportation de la contre-révolution.

L'opinion bien considérée du Gouvernement polonais est que le droit souverain et inaliénable de toute nation et de tout peuple de décider librement de son destin et de son système politique peut être exercé pour autant que les principes ci-dessus soient strictement observés.

Deuxièmement - La détente, pour être durable, doit être établie et renforcée sur une base solide, à savoir l'existence et la reconnaissance d'un équilibre durable de la sécurité, en d'autres termes l'équilibre des forces. Nul n'ignore que c'est la reconnaissance mutuelle de ce principe qui a rendu possibles les efforts de désarmement, y compris ceux entrepris entre l'URSS et les Etats-Unis, tout particulièrement les accords SALT I et II. Au stade actuel, il serait peut-être approprié de préciser catégoriquement et sans équivoque que ce que recherchent mon pays et les autres Etats parties au Traité de Varsovie, c'est avant tout l'équilibre de la sécurité et non celui de la terreur nucléaire, non celui de la dissuasion. Toute tentative de modifier cet équilibre, sous prétexte de corriger un déséquilibre ressenti, est proprement indéfendable. Nous estimons donc que seul l'équilibre stable et incontesté de la sécurité mutuelle peut créer les conditions indispensables à la confiance mutuelle, et en l'occurrence à l'équilibre de la confiance. C'est précisément pour ces raisons que la Pologne et ses alliés ont vigoureusement rejeté et contesté les décisions prises par l'OTAN en décembre 1979, qui ne peuvent que perturber la parité militaire en Europe.

(M. Sujka, Pologne)

Toute mesure visant à saper cette parité tend automatiquement à détruire les bases de la détente parce que, et c'est là le troisième principe, la détente politique doit invariablement et absolument être complétée par des mesures spécifiques de détente militaire. A moins que de telles mesures ne soient prises à cet égard, la détente politique est condamnée à se dégrader tôt ou tard.

A notre avis, l'essence même de la détente militaire, de la détente militaire effective et fiable, est la cessation de la course aux armements et le déclenchement d'un processus inverse, la régression vers le niveau le plus bas de la spirale, compte dûment tenu des intérêts de la sécurité égale et équilibrée.

Cela n'a jamais été un secret que le vieux continent européen, tout particulièrement dans sa région centrale, a le triste privilège d'être la partie du monde où l'on trouve la plus grande concentration de matériel nucléaire militaire et les plus grands arsenaux des armes les plus sophistiquées et les plus destructrices que l'homme ait jamais connues.

Ce n'est donc pas par hasard que mon pays a toujours attaché la plus grande attention aux efforts et initiatives susceptibles de désamorcer cet arsenal explosif et de favoriser le développement pacifique de cette partie du monde. Ce n'est pas mon propos à cette heure tardive de discuter les motifs sous-jacents ou la longue histoire de ces efforts. Je rappellerai seulement qu'ils vont de la présentation du plan Rapacki, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale, à la proposition faite tout récemment, et reprise dans une déclaration de l'Assemblée générale, visant à préparer les sociétés à vivre en paix.

L'opinion bien considérée de mon Gouvernement est que le ralentissement et la cessation de la course aux armements, qui ne fait que s'accélérer, et donc l'adoption de mesures ouvrant la voie vers un désarmement véritable et effectif, constituent actuellement l'objectif suprême de notre lutte commune pour la paix en Europe et à travers le monde. Profondément préoccupé du tour dangereux qu'a pris la course aux armements nucléaires depuis quelque temps, spécialement en Europe, et désireux de susciter l'adoption de mesures pour y mettre obstacle, mon Gouvernement s'est déclaré prêt à accueillir à Varsovie une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, initialement proposée par les Etats parties au Traité de Varsovie l'année dernière.

Le document CD/60, relatif à la politique de la Pologne en faveur de la détente et du désarmement, contient une évaluation de la situation internationale sur le plan du désarmement. Ce document, qui vient d'être distribué, reproduit

(M. Sujka, Pologne)

d'importants extraits du rapport d'Edward Gierek, Premier Secrétaire du Comité central du Parti unifié des travailleurs polonais, présenté le 11 février 1980 au huitième congrès du Parti. Comme ce document l'indique clairement, la Pologne estime que l'atmosphère politique actuelle ne doit pas faire obstacle à la tenue d'une telle conférence. En fait, nous comptons sur le réalisme politique des gouvernements européens lorsque nous disons que la décision de tenir une telle conférence à Varsovie, qui serait prise, par exemple, à la prochaine rencontre de Madrid, pourrait être un pas important vers l'amélioration de la situation internationale générale. Depuis quelques jours, de nombreux orateurs se sont référés à la nécessité d'un effort spécifiquement européen en matière de désarmement. Nous avons donc des raisons de penser que le bon sens finira par prévaloir et que la détente en Europe, tant sur le plan politique que sur le plan militaire, couvrira aussi la voie au désarmement dans l'ensemble du monde.

M. VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de votre tâche et de vous assurer que vous pouvez compter sur la pleine et entière coopération de la délégation de Cuba dans les travaux assignés à notre Comité. Je voudrais aussi féliciter notre précédent président, le distingué Ambassadeur de Birmanie, sous la direction duquel nous avons adopté avec succès le rapport final de la session de 1979, qui a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux représentants au Comité, nous espérons collaborer avec eux comme avec tous les autres membres, afin que l'organe de négociation puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Nous avons écouté avec attention mais non sans surprise certaines des déclarations faites jusqu'ici au cours du débat général. La délégation cubaine est convaincue que, pour le Comité, le seul moyen d'être fidèle à l'esprit et à la lettre du mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est de se consacrer sérieusement à la négociation des problèmes de désarmement, avec le désir sincère de parvenir le plus rapidement possible au désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire.

De nombreux discours nous rappellent le langage de la guerre froide, et nous montrent à quel point la paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui menacées. On se plaît à exposer certaines questions qui préoccupent la communauté internationale, mais on en méconnaît d'autres pour dissimuler la situation réelle du monde actuel.

(M. Vila, Cuba)

Le 2 octobre dernier, le Président des Etats-Unis a annoncé que son pays allait accroître sa présence militaire dans la mer des Antilles et dans l'océan Indien, et nul n'ignore que son gouvernement a l'intention de créer un instrument d'intervention et d'agression sous le nom de "force d'intervention rapide". Une décision tout aussi dangereuse concerne l'installation en Europe de nouveaux missiles nucléaires, menace dirigée non seulement contre les pays membres du Pacte de Varsovie, mais aussi contre les Etats neutres et non alignés d'Europe et du bassin méditerranéen, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Cuba rejette cette politique qui conduit le monde à une confrontation militaire, et se prononce résolument pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, pour le désarmement et pour le droit de tous les Etats, grands ou petits, au respect de leur souveraineté, de leur indépendance, de leur intégrité territoriale et d'un développement économique et social conforme à leurs propres décisions.

L'atmosphère internationale est tendue, mais nous sommes certains que cette situation pourra être redressée.

Nous nous rendons compte que cette décennie commence dans une situation internationale tendue et complexe, que le monde se trouve dans un état plus critique que jamais depuis la deuxième guerre mondiale, que la paix, acquise au prix de tant de millions de vies humaines, est aujourd'hui menacée, que c'est le devoir absolu de tous les pays de lutter pour elle et qu'ils en ont tous l'ardent désir, comme l'a déclaré très clairement le Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres, le Commandant en chef Fidel Castro, à la séance d'ouverture de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue dans notre capitale :

"Même si les pays sous-développés, qui connaissent une grande pauvreté et un niveau de vie moyen très bas, sont ceux qui ont le moins à perdre dans une guerre, nous ne pouvons rester insensibles à la nécessité de la paix sur notre planète, car ce serait renoncer à l'espérance d'un avenir meilleur pour les peuples; nous ne partageons pas la thèse selon laquelle une guerre nucléaire mondiale est inévitable, car une telle attitude fataliste ou irresponsable est le plus sûr moyen de conduire l'humanité à sa destruction dans un holocauste universel; jamais encore l'homme n'avait eu de telles possibilités techniques; nous serions insensés de ne pas en tenir compte, notre génération étant la première dans l'histoire à courir des risques semblables.

(M. Vila, Cuba)

"Dans le monde d'aujourd'hui, des montagnes d'armes de plus en plus meurtrières s'élèvent à côté des montagnes de problèmes que posent le développement, la pauvreté, la pénurie alimentaire, l'insalubrité, la pollution de l'environnement, le manque d'écoles et de logements, ainsi que l'explosion démographique. La lutte pour la paix et pour un ordre économique équitable, pour une solution appropriée des problèmes qui accablent nos peuples, cette lutte prend une importance fondamentale pour le mouvement des pays non alignés."

En même temps que la décennie 1970, commence la deuxième Décennie du développement. Nous espérons que d'ici dix ans le Comité, organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, pourra apporter à la communauté internationale une importante contribution à la cessation de la course aux armements et à la cause du désarmement général et complet. La tâche n'est pas facile, mais nous avons le devoir de travailler dans ce sens.

N'oublions pas que la paix, le désarmement, sont des choses qu'il faut demander, exiger, conquérir, qui ne surgiront pas par l'effet d'une génération spontanée; et que nous n'avons pas actuellement d'autre alternative si nous voulons préserver la vie de l'humanité; c'est ce qui est exposé clairement dans l'intervention que je viens de citer.

Nous savons qu'en travaillant pour le désarmement, en essayant de mettre un terme à la course aux armements, nous rencontrerons des difficultés, que nous ne pouvons pas compter sur des résultats immédiats, mais nous savons aussi que nous devons persister et persévérer. Nous voyons avec inquiétude que les accords SALT II sont retardés et que l'on se propose d'installer de nouveaux missiles nucléaires en Europe. Les explications données à ce sujet ne nous satisfont pas; il faut arrêter et inverser la course aux armements, notamment aux armements nucléaires; c'est là que réside l'importance des accords conclus entre grandes puissances nucléaires.

Nous sommes certains qu'en cette année 1980, le Comité pourra se consacrer avec l'énergie nécessaire à la tâche pour laquelle il a été créé, qui est de parvenir à des accords, de mener à bonne fin des négociations sur les mesures de désarmement.

La déclaration de la sixième Conférence des pays non alignés montre l'importance de notre Comité et souligne le rôle qu'il joue en matière de désarmement, rôle que renforcent encore les nombreuses résolutions approuvées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

Au sujet de l'ordre du jour, ma délégation voudrait, à titre préliminaire, indiquer ce qui suit :

(M. Vila, Cuba)

- En ce qui concerne l'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation d'un traité offrirait sans aucun doute une nouvelle possibilité d'arrêter et de supprimer la course aux armements nucléaires; dans le paragraphe 51 du document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, il est dit nettement à ce sujet :

"La cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité."

Ce n'est donc pas par hasard qu'au sein du Comité se soient répétés les appels en faveur de la conclusion satisfaisante des négociations bilatérales.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, ma délégation a appuyé dès sa présentation le document CD/4 relatif aux négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

L'échange de vues préliminaire à ce sujet a montré l'intérêt que portent les membres du Comité à ce problème crucial, mais nous comptons parmi nous cette année une puissance nucléaire qui n'était pas présente en 1979, ce qui devrait permettre d'approfondir davantage et de mieux cerner le problème.

La question des armes chimiques, étudiée activement depuis plusieurs années sur le plan multilatéral, est considérée comme l'une des plus urgentes parmi celles qui font l'objet des négociations sur le désarmement.

Nombre de documents, propositions, projets de convention, etc., existent déjà au sujet de ces armes; c'est pourquoi le Groupe des 21 a présenté depuis la dernière session une proposition concernant la création d'un groupe de travail spécial qui entreprendrait l'élaboration d'un projet de convention susceptible d'être accepté par toutes les délégations.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, nous avons un projet relatif aux armes radiologiques, que mon pays appuie pleinement; l'examen de cette question par un groupe de travail permettrait de présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies un texte déjà mis au point.

Il paraît indispensable aussi qu'un groupe d'experts gouvernementaux élabore un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et, au besoin, des accords particuliers sur certains types de ces armes, comme l'Assemblée générale l'a recommandé à sa dernière session dans sa résolution 34/79.

(M. Vila, Cuba)

En ce qui concerne le renforcement de la garantie des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires, il conviendrait qu'un groupe spécial de travail poursuive l'examen de cette question en tenant compte du travail déjà réalisé en 1979.

Ma délégation considère aussi qu'il serait très opportun d'inscrire à l'ordre du jour de cette année la question du programme détaillé de désarmement, qui présente une grande importance. Etant donné la convocation prochaine d'une nouvelle session extraordinaire sur le désarmement, et la proclamation de la présente décennie comme "Décennie du désarmement", notre organe de négociation devrait pouvoir faire état de progrès dans ces domaines particuliers.

Le désarmement est une obligation que ne peut ni ne doit esquiver aucun Etat membre de la communauté internationale. Dans son discours historique prononcé au nom de 95 pays de tous les continents devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session, le Commandant en chef Fidel Castro Ruz, Président du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres de la République de Cuba, Président du mouvement des pays non alignés, a déclaré :

"Nous avons condamné (il s'agit des participants à la Sixième Conférence des pays non alignés) le drainage persistant de ressources humaines et matérielles vers une course aux armements improductive, dilapidatrice et dangereuse pour l'humanité. Nous avons exigé qu'une large part des ressources qui sont utilisées actuellement en armements, notamment par les principales puissances, soit destinée au développement économique et social."

Il a terminé son intervention par des paroles qui devraient indiquer la voie à suivre pour tous ceux qui ont une responsabilité quelconque dans le processus de désarmement.

"Disons adieu aux armes et consacrons-nous, en personnes civilisées, aux problèmes écrasants de notre époque.

"Voilà la responsabilité et le devoir de tous les hommes d'Etat du monde. Voilà en outre la prémisse indispensable à la survie de l'humanité."

Nous allons travailler au Comité du désarmement avec la même énergie et la même résolution qu'en 1979. Avant de terminer, je voudrais citer la fin du discours prononcé à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Commandant Fidel Castro Ruz, Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres, Président du Mouvement des pays non alignés.

(M. Vila, Cuba)

"Le bruit des armes, du langage menaçant, de l'arrogance dans l'arène internationale doit cesser: C'en est assez de croire que les problèmes du monde peuvent se régler avec des armes nucléaires. Les bombes pourront tuer les affamés, les malades, les ignorants, mais elles ne pourront pas tuer la faim, la maladie, l'ignorance. Elles ne peuvent pas non plus tuer la juste rébellion des peuples, et le cataclysme emporterait aussi les riches, qui sont ceux qui ont le plus à perdre en ce monde".

A tous ceux qui aspirent en silence à la paix et à l'harmonie entre les peuples, nous tendons la main pour qu'ils coopèrent avec nous dans cette tâche, mais à tous les prophètes de guerre et de haine nous, dans notre petite île, soucieux d'égalité, de dignité et de respect mutuel, nous disons notre mépris et notre ferme volonté de repousser les chantages, les intrigues et les agressions.

Un peuple qui a reçu les enseignements de Martí, qui se souvient de Maceo, et de tous ses fils convertis en autant de Camilo Cienfuegos, ne craint pas et ne craindra jamais l'impérialisme et tous ceux qui s'en font les complices.

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA (Zaïre) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au sein de ce Comité, j'aimerais vous exprimer, tout d'abord, le sentiment de grande satisfaction que j'éprouve à vous voir présider nos travaux et c'est avec joie que je vous adresse les vives félicitations de la délégation zaïroise.

Je suis persuadé que vos grandes qualités de négociateur arriveront à bout des difficultés inévitables que notre Comité rencontrera sur sa route.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs qui viennent de rejoindre notre Comité au cours de cette année. Etant moi-même de ceux-là, je puis vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour continuer d'assurer la modeste contribution du Zaïre à l'aboutissement des travaux du Comité.

Ma délégation se réjouit plus particulièrement de voir la cinquième puissance nucléaire, la Chine, occuper son siège demeuré vacant au cours de l'année 1979. Point n'est besoin de réaffirmer le rôle combien important et particulier que toutes les puissances nucléaires doivent jouer pour assurer le succès de nos délibérations.

Monsieur le Président, la première session des travaux du Comité du désarmement pour l'année 1980 s'ouvre à un moment sombre des relations internationales.

En effet, la tension qui y règne préoccupe au plus haut point les peuples épris de paix et de liberté.

Après tant d'efforts déployés par la communauté internationale pour assurer la détente et amorcer une ère de paix à l'issue de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'humanité traverse depuis les derniers jours de l'année 1979 une période de crise qui risque de remettre en cause

(M. Kalonji Tshikala Kakwaka, Zaïre)

les acquis des années 1970. "Préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances", tels sont les premiers mots d' préambule de la Charte de notre Organisation que nous semblons perdre de vue présentement.

De même que par le manque de fermeté et surtout le manque de respect du Pacte de la SDN, les Etats Membres n'ont pas été en mesure d'empêcher la Seconde guerre mondiale, le non-respect des principes fondamentaux de la Charte de San Francisco risque d'affaiblir l'ONU et de la rendre impuissante à empêcher une troisième conflagration générale aux conséquences prévisibles d'anéantissement de l'humanité tout entière.

C'est autant vous dire, Monsieur le Président, toute l'importance que revêtent les travaux actuels du Comité et ma délégation voudrait souligner le caractère urgent qu'il y a pour le Comité, d'engager des négociations sur les questions prioritaires qui lui ont été assignées par l'Assemblée générale au cours de la dixième session extraordinaire et reconfirmées pendant les 33ème et 34ème sessions ordinaires.

Parmi ces priorités, il y a lieu de relever celles relatives :

- 1) Aux négociations sur le programme complet de désarmement, afin de terminer son élaboration avant la tenue de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement suivant le souhait exprimé dans la résolution 34/83 B. A ce propos, des propositions formulées tant par les deux superpuissances que par un certain nombre de pays non alignés vers l'année 1962 pourront servir de base à nos discussions.
- 2) Aux négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires, conformément au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire et à la résolution 34/83 J. A ce sujet, le Secrétaire général U THANT n'avait-t-il pas raison lorsqu'il déclarait, je cite :
"Que tout programme d'ensemble en vue du désarmement doit commencer par un arrêt, une immobilisation ou une limitation de la course aux armements nucléaires; des mesures doivent être prises pour renverser la vapeur, en réduisant, puis en éliminant définitivement les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Un programme d'ensemble doit manifestement être, non pas rigide, mais souple et équilibré" (Cfr. Communiqué de presse SG/SM/1261/du 22 mai 1970).
- 3) A la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties réelles de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, selon les vœux des résolutions 34/84, 34/85 et 34/86.

Ces garanties, disais-je, doivent être inconditionnelles, réelles et reconnues sur des bases juridiques internationalement acceptées par toutes les puissances.

(M. Kalonji Tshikala Kakwaka, Zaïre)

Je pense qu'elles sont seules de nature à donner du crédit au Traité de non-prolifération des armes nucléaires auquel de nombreux Etats, dont le mien, ont adhéré.

Au cours de sa dernière session, le Comité avait constitué un groupe de travail chargé d'examiner ce problème. Malheureusement, force nous est de constater que ce groupe de travail n'a pas réussi à obtenir des résultats appréciables, mais a néanmoins constaté l'urgence qu'il y avait de conclure un accord sur les garanties à offrir aux pays dépourvus d'armes nucléaires.

Ma délégation souhaite ardemment que ce problème, au cours de cette session, connaisse un progrès substantiel.

Monsieur le Président, le programme de travail de la session actuelle du Comité est certes ambitieux, mais il est à la mesure des capacités de nos Etats dans la mesure où existe de la part de nos gouvernements la volonté politique de procéder réellement au désarmement.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 41 (I), le 14 décembre 1946, portant sur les principes devant régir la réglementation et la réduction générales des armements, l'humanité a assisté au courant inverse caractérisé par une course effrénée au surarmement mobilisant des ressources humaines et matérielles considérables au détriment du développement.

Trente ans plus tard, la communauté internationale avait pris conscience du danger représenté par le surarmement et il fut décidé, à l'initiative des pays non alignés, d'organiser une session spéciale consacrée au grave problème du désarmement.

Deux ans après cette session spéciale, l'euphorie générale qui caractérisa les conclusions de ces travaux semble maintenant être du domaine du passé et la tension actuelle augure d'un avenir incertain pour les pays du tiers monde qui ont plus que les autres le plus grand besoin de la paix mondiale afin d'assurer par le développement de leur pays, le bien-être de leurs populations.

Il nous faut souligner, une fois de plus, l'étroite relation qui existe entre le désarmement et la sécurité en tant qu'élément indissociable de la paix, d'une part, et entre le désarmement et le développement, d'autre part.

La paix est une condition essentielle et préalable pour les pays du tiers monde soucieux de leur développement. La politique hégémonique des grandes puissances, leur volonté de régenter les petits et moyens Etats, constituent des entraves majeures aux buts et principes de la Charte et un frein pour l'essor des pays en développement.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique, ma délégation voudrait dénoncer le fait que la détention de la capacité nucléaire par le régime rétrograde et raciste de l'Afrique du Sud constitue une menace constante pour la paix et la sécurité des Etats du continent.

Dans le cadre des négociations au sein de ce Comité, il serait d'une importance capitale pour que des mesures appropriées soient étudiées afin d'écarter cette épée de Damoclès qui est suspendue sur la tête des Etats africains.

(M. Kalonji Tshikala Kakwaka, Zaïre)

Monsieur le Président, la responsabilité de la grave menace nucléaire incombe à ceux qui ont la capacité et les moyens de détruire notre planète. La démocratisation des instances internationales de négociations et de délibérations sur le désarmement procède d'une volonté générale clairement exprimée au cours de la dixième session extraordinaire.

Il appartient donc aux puissances nucléaires de réaliser le fait que l'élimination de la guerre procède du besoin de paix et de sécurité, lequel conditionne le progrès. Ces grandes puissances nucléaires doivent par conséquent réaliser la nécessité d'abandonner leur conception consistant à considérer certaines négociations comme relevant du domaine réservé de quelques Etats privilégiés. Cette attitude est non seulement contraire à l'esprit et à la lettre du Document final de la dixième session extraordinaire mais, et surtout, dénote un état d'esprit où règne la méfiance. C'est pourquoi les mesures de désarmement, pour être efficaces, doivent être assorties de mécanismes appropriés de contrôle afin de faire renaître la confiance entre les Etats. Le désarmement général et complet est, et doit être, une question de préoccupation universelle.

Au seuil de la troisième décennie du développement, il est plus que temps que les énormes ressources englouties dans les armements soient libérées au profit des pays en développement afin de créer de nouvelles conditions d'existence pour l'humanité.

J'aimerais souligner ici l'importance et la signification de la conclusion de l'ouvrage d'Arnold Toynbee intitulé "La grande aventure de l'humanité", dans laquelle l'auteur pose la question de savoir si : je cite, "L'Homme va-t-il assassiner notre mère la Terre ou va-t-il la libérer ? Il pourrait l'assassiner par l'abus d'une puissance technologique toujours croissante. Parallèlement, il pourrait la libérer en étouffant la cupidité agressive et suicidaire dont toutes les créatures vivantes, y compris l'Homme lui-même, paient le don de la vie fait par la grande Mère. Telle est l'énigmatique question à laquelle l'Homme est maintenant confronté".

Monsieur le Président, le Zaïre, pour sa part, a toujours considéré la finalité du désarmement dans le contexte d'asseoir la sécurité internationale sur des bases solides pour la promotion du développement des pays du tiers monde.

Quelle que soit la complexité des aspects fondamentaux du problème du désarmement, notre Comité a reçu de l'Assemblée générale le mandat de lui trouver des solutions appropriées et judicieuses.

En dépit de la conjoncture internationale difficile, considérons les menaces actuelles à la paix comme un accident de parcours et que les mobiles des hommes politiques qui ont donné naissance à l'ONU, il y a 35 ans, continuent à inspirer nos actions afin que les espoirs de la communauté internationale suscités par

(M. Kalonji Tshikala Kakwaka, Zaïre)

les résultats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale ne soient pas déçus.

Aucun Etat au monde, y compris les puissances nucléaires, ne pourra accepter d'endosser la lourde responsabilité historique d'être à l'origine de la destruction de l'humanité.

Tous les Etats de la communauté internationale doivent être guidés par une volonté permanente d'oeuvrer pour la paix et traduire celle-ci en termes de politique nationale.

Le bon voisinage et le rejet de tout hégémonisme contribueront à atteindre cet objectif.

Notre adhésion sans faille aux idéaux de la Charte constitue, aux vues de ma délégation, la meilleure garantie juridique. La sécurité internationale et la paix du monde ne deviendront une réalité qu'au moment où les peuples du tiers monde cesseront d'être à la fois les instruments et les victimes du jeu des grandes puissances nucléaires.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Au cours des précédentes séances plénières, nombre de délégations, dont celles du Mexique, du Nigéria, de la Yougoslavie, de l'Inde et de la Birmanie, ont exprimé leurs préoccupations devant l'aggravation générale de la situation internationale, soulignant particulièrement les risques qu'entraînent la poursuite et l'intensification de la course aux armements, les atteintes au processus de détente et la résurgence, dans le monde, d'une situation de "guerre froide". Pour notre part, nous partageons pleinement ces préoccupations. La délégation soviétique estime elle aussi que dans les conditions présentes une responsabilité encore plus grande incombe au Comité du désarmement, qui est appelé à mener des négociations sur les questions de limitation de la course aux armements et de désarmement. Dans son intervention du 5 février, la délégation de l'URSS a recommandé que les questions relevant directement de la compétence du Comité soient examinées d'une façon concrète et constructive.

Cependant, au cours des séances plénières du 5, du 7 et du 12 février, certaines délégations ont abordé des questions concernant l'ensemble de la situation internationale et donné une interprétation des causes de sa dégradation qui va à l'encontre des réalités et que, bien entendu, nous ne pouvons absolument pas admettre. Enfin, on s'est efforcé de rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de l'aggravation générale de la situation internationale, de l'adoption par les pays de l'OTAN de mesures de renforcement de la course aux armements, et de déformer les intentions de l'Union soviétique et d'introduire ainsi un esprit de confrontation dans les travaux du Comité. Malheureusement, on constate aujourd'hui que plusieurs délégations, dont certaines des voisines de la délégation soviétique, ne voulant pas être en reste, se sont efforcées de verser de l'huile sur le feu de la confrontation.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

C'est ainsi que certaines délégations ont invoqué comme cause principale de la tension actuelle les événements d'Afghanistan et les mesures prises à propos de ces événements par l'Union soviétique. Comme les délégation de la Bulgarie et de divers autres pays socialistes ont déjà fait la lumière sur les événements d'Afghanistan et sur les raisons pour lesquelles des contingents limités de militaires soviétiques ont été envoyés dans ce pays, je voudrais simplement rappeler que l'aide militaire soviétique a été fournie à l'Afghanistan à la demande de son Gouvernement et conformément aux dispositions du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu entre l'Afghanistan et l'URSS en décembre 1978.

On sait que la Charte des Nations Unies reconnaît le droit de tout Etat à la légitime défense, collective ou individuelle, et d'autres Etats, dont certains membres du Comité du désarmement, en ont fait usage à diverses reprises. Comme cela a été annoncé à diverses reprises, les troupes soviétiques seront totalement retirées d'Afghanistan dès que les causes qui ont incité les autorités afghanes à demander leur intervention auront disparu.

Pour ce qui est des véritables causes de la dégradation de la situation internationale dans son ensemble et de l'échec des efforts visant la limitation de la course aux armements en particulier, l'étude objective et impartiale de la question mène aux conclusions suivantes, que la délégation soviétique estime de son devoir d'exposer en détail. Ceci en réponse aux déclarations générales que de nombreuses délégations ont cru pouvoir faire devant le Comité. Par ailleurs, si nous analysons l'activité des Etats-Unis et de certains de leurs alliés, nous constatons que longtemps avant les événements d'Afghanistan, ils ont pris des mesures qui remettaient en cause la poursuite de la politique de détente, et en particulier l'adoption de nouvelles mesures réalistes conduisant à la limitation de la course aux armements et au désarmement. Ces interventions unilatérales ont été faites dans les régions les plus diverses : Proche-Orient, Rhodésie du Sud, Afrique du Sud et d'autres régions du monde, et concernent aussi les questions les plus diverses : commerce international, exploitation de la campagne dite "de protection des droits de l'homme" contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, etc. Ces agissements non seulement exercent une influence négative sur le développement des relations soviéto-américaines, mais portent gravement atteinte au processus de détente dans son ensemble.

Nous tenons à préciser que si l'on tente encore d'introduire devant le Comité diverses questions politiques, parmi lesquelles les relations bilatérales, la délégation soviétique se réserve le droit d'exposer son point de vue à cet égard.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cependant, nous ne comptons pas le faire au cours de cette intervention, et nous nous arrêterons seulement sur quelques décisions et activités des Etats-Unis et de leurs alliés dans un domaine directement lié à l'activité du Comité du désarmement.

On sait qu'en mai 1978, à la session de Washington du Conseil de l'OTAN, au moment même où l'Assemblée générale tenait à New York sa session extraordinaire consacrée au désarmement et alors même que la communauté internationale attendait de nouvelles mesures de limitation de la course aux armements et de désarmement, les pays de l'OTAN ont décidé d'accroître de 3 % par an leurs dépenses militaires. Au cours de la même session, un accord de principe a été conclu sur le déploiement dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale d'un nouveau type de missile nucléaire à moyenne portée. Ces décisions allaient à l'encontre du processus de détente. Peu de temps après, mais bien avant les événements d'Afghanistan, les Américains ont unilatéralement décidé d'interrompre un certain nombre de négociations bilatérales dans le domaine de la limitation des armements. Par exemple, voici déjà plus d'un an et demi qu'ont été interrompues les négociations soviéto-américaines sur la limitation et la réduction des activités militaires dans l'océan Indien. Les négociations sur la limitation du commerce des armes ont été interrompues. Le représentant de Sri Lanka, parlant devant le Comité, a lancé un appel pathétique aux deux pays pour qu'ils reprennent leurs négociations sur l'océan Indien. Cet appel ne nous concerne pas, car ce n'est pas nous qui avons interrompu ces négociations. C'est à ceux qui ont mis fin à ces négociations que cet appel doit s'adresser. En même temps, les Etats-Unis ont commencé à intensifier le réarmement des bases de l'île Diego Garcia en tant que noeud stratégique capital du système militaire américain dans la zone de l'océan Indien. Ils ont en outre entrepris certaines autres mesures militaires qui prennent une signification particulière aujourd'hui dans le contexte des activités américaines dans cette région. En septembre 1979, également avant les événements d'Afghanistan, la presse a laissé filtrer certaines informations concernant la directive du Président des Etats-Unis à l'effet que les Etats-Unis ne devraient pas entreprendre de nouvelles négociations sur le désarmement tant qu'ils ne seraient pas pleinement convaincus que les négociations ne porteraient aucun préjudice à leur programme militaire actuel. De l'avis même des spécialistes américains, cette directive avait pour objet de réduire les répercussions des négociations sur le désarmement

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

sur la politique extérieure des Etats-Unis. A l'automne dernier, le Gouvernement américain est passé à la mise en oeuvre de la décision antérieure sur la création de la "force d'intervention rapide" dont a parlé aujourd'hui même le distingué représentant de Cuba. En outre, malgré la satisfaction générale qu'avait causée à l'été 1979 la conclusion du Traité entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques, ce Traité (SALT II) était à peine signé que certains milieux influents des Etats-Unis s'employaient à le dénigrer, et que le processus de ratification était exploité pour en compliquer la mise en vigueur. Enfin, on sait que dernièrement l'examen de ce Traité par le Sénat a été envoyé sine die sur la proposition du Président des Etats-Unis.

En même temps qu'ils réduisaient leur participation aux négociations sur le désarmement, les Etats-Unis ont accéléré leurs travaux de mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes, y compris des armes de destruction massive, et leur déploiement dans diverses régions du monde. Les dirigeants des Etats-Unis déclarent sans ambages que l'objectif de leur pays est d'assurer à l'OTAN, pour le milieu des années 1980, la supériorité militaire sur les Etats parties au Traité de Varsovie. Le Président des Etats-Unis, dans son message traditionnel au Congrès sur l'"Etat de l'Union", n'a pas caché les prétentions des Etats-Unis à mener un rôle dominant dans le monde, soulignant, et je cite "nous devons, quel qu'en soit le prix, rester la plus grande puissance du monde". Ce message du Président des Etats-Unis révèle que dans les années à venir son pays déploiera "des efforts encore plus grands" dans le domaine de l'armement et de l'accroissement des dépenses militaires. Au cours de la seule année à venir, les dépenses militaires des Etats-Unis augmenteront de 20 milliards de dollars, et vers le milieu des années 1980, le budget militaire des Etats-Unis dépassera le chiffre astronomique de 200 milliards de dollars. Il va sans dire que les discussions sur l'utilité de lancer par des moyens stratégiques "une attaque préventive dans des circonstances données" sur des objectifs militaires situés sur le territoire de l'Union soviétique ne peut qu'avoir une influence négative sur le progrès de la détente et le développement des relations bilatérales.

Diverses déclarations, dont beaucoup émanent d'assez importants responsables américains, font état de la nécessité d'asseoir la politique à l'égard de l'Union soviétique sur une "position de force". Qui plus est, conformément à la doctrine militaire qui envisage la possibilité de lancer une attaque préventive sur l'adversaire présumé, les Etats-Unis développent leur puissance armée, exécutent un programme de

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

création d'un système de complexes de missiles mobiles "MX"; depuis octobre 1979, la flotte des Etats-Unis a commencé à se doter de sous-marins lance-missiles stratégiques équipés des nouveaux missiles "Trident-1", tandis que l'on essaie et prépare en vue de leur déploiement des missiles de croisière ayant un rayon d'action pouvant aller jusqu'à 2 600 km, et que l'on exécute d'autres programmes militaires.

On sait que l'Union soviétique est entourée d'une ceinture de bases militaires américaines équipées d'armes nucléaires. Au large des côtes soviétiques se croisent sans cesse, prêts à intervenir, des navires de guerre des Etats-Unis, dont des porte-avions et des sous-marins porteurs de missiles balistiques.

J'aimerais savoir comment se comporteraient les Etats-Unis ou tout autre Etat représenté au Comité si l'Union soviétique s'arrogeait le droit de créer et d'entretenir autour de son territoire une ligne continue de bases militaires comme le font les Etats-Unis à l'égard de l'Union soviétique ? En territoire étranger, les Etats-Unis maintiennent 480 000 hommes, et conservent plus de 400 bases et installations militaires, dont 60 grandes bases navales et 80 bases aériennes, tant en Europe occidentale, qu'en Méditerranée et en Extrême-Orient, ainsi que dans diverses autres régions du monde. La plupart de ces bases sont situées à proximité immédiate des frontières de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes et les menacent directement.

Par ailleurs, en décembre 1979, sur l'initiative des Etats-Unis, le Conseil de l'OTAN a décidé de rapprocher des frontières de l'Union soviétique et de déployer sur le territoire de l'Europe occidentale de nouveaux systèmes d'armes à moyenne portée, soit 600 missiles de croisière et missiles balistiques "Pershing-2", qui, étant donné leur conception, peuvent également exécuter des missions stratégiques.

En général, le mythe de la "menace militaire soviétique" est invoqué comme prétexte pour justifier la course aux armements et la mise en oeuvre de tel ou tel programme militaire aux Etats-Unis ou même dans l'ensemble des pays occidentaux.

L'Union soviétique a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de faire la lumière à ce sujet. Nous savons bien ce que valent ces mythes. Cependant, je voudrais aujourd'hui présenter le témoignage, non pas d'un expert soviétique, mais d'un spécialiste américain, ancien conseiller de la Maison blanche, George Kistiakovsky. Dans un article publié dans le New York Times Magazine, il explique comment sont fabriqués ces mythes.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il rappelle qu'à l'époque, les Etats-Unis ont prétexté le retard de leur aviation de bombardement, pour entreprendre la réalisation d'un programme prévoyant la construction, d'abord, de bombardiers lourds du type "B-47", ensuite, de bombardiers intercontinentaux du type "B-52".

Kistiakovsky en témoigne dans les termes suivants : "Quelques années après, il fut reconnu que le retard de l'aviation de bombardement était un mythe".

Mais on ne tarda pas à inventer un autre mythe. En 1957, le Groupe spécial de recherches secrètes signala dans un rapport adressé au Président Eisenhower que, d'après des données fournies par les services de renseignements, la "menace soviétique" atteindrait son point critique en 1959 ou au début de 1960, car, à ce moment-là, affirmait-on, l'Union soviétique serait en mesure de produire des missiles balistiques intercontinentaux avec des ogives nucléaires d'une puissance se chiffrant en mégatonnes. Et de nouveau, il était demandé d'augmenter le budget militaire et d'établir un programme de dépenses s'élevant à plusieurs milliards, en vue de rattraper le retard que l'on prétendait exister. Je cite le titre de ce programme : "Retard en matière de missiles balistiques". Pendant quelques années, on fit autour de cette question un grand tapage auquel ne furent pas étrangers les candidats à la présidence dans la campagne électorale de 1960.

A ce sujet, Kistiakovsky dit ceci : "Bien que Kennedy, une fois à la Maison Blanche, pût se convaincre que 'le retard en matière de missiles' était un mythe, il développa considérablement notre programme de construction de missiles stratégiques 'Minuteman' et 'Polaris', conformément à ses promesses électorales."

Dans les années 1960, malgré la réalisation aux Etats-Unis d'importants programmes en matière d'armements stratégiques, on imagina de nouvelles légendes en prétendant que l'Union soviétique mettait en oeuvre un vaste programme de mesures de défense civile qui pourrait l'inciter à lancer la première attaque nucléaire sur les Etats-Unis, ou qu'on établissait autour de Moscou et dans beaucoup de régions de l'Union soviétique des systèmes de défense antimissiles afin de rendre vaine toute riposte des Etats-Unis "en cas d'attaque de l'URSS".

Permettez-moi de citer encore Kistiakovsky : "Bien que cette hypothèse ait été démentie par les observateurs américains qui analysaient plus objectivement la situation grâce aux témoignages dont ils disposaient, c'est elle qui motiva principalement la décision qui fut prise de mettre au point un nouveau système de missiles, les "MIRV" (vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées)".

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Et maintenant, une nouvelle escalade dans la course aux armements commence sur ce même schéma ancien. On s'est efforcé et on s'efforce de justifier les décisions prises en décembre par le Conseil de l'OTAN en prétendant qu'il s'agit d'une réplique à la modernisation par l'Union soviétique de ses systèmes de missiles à moyen rayon d'action. On parle en outre de systèmes de missiles que l'on appelle en Occident les "SS-20". Permettez-moi de donner quelques indications à ce sujet. Que sont ces "SS-20" ? En fait, c'est une version modernisée de types existants de systèmes de missiles. On sait que les pays membres de l'OTAN ont modernisé, et plusieurs fois, leurs armements, y compris certains types d'armes analogues. Les Etats occidentaux nous objectent : "Nous, nous l'avons fait il y a longtemps, tandis que vous, vous le faites maintenant". Mais cette objection manque absolument de logique. La situation est-elle meilleure ou pire du fait que les pays occidentaux ont réussi à procéder à cette modernisation avant l'Union soviétique ? On voudrait connaître l'avis de la partie adverse à ce sujet. Aurait-il mieux valu que nous procédions plus tôt à cette modernisation ? Il y a un autre point qui est important ici. Depuis une dizaine d'années, nous n'avons pas ajouté un seul missile, pas un seul avion au nombre des vecteurs d'armes nucléaires à portée moyenne existant dans la partie européenne du territoire de l'Union soviétique. Au contraire, il y a même eu diminution du nombre des installations de lancement de missiles à portée moyenne, ainsi que de la puissance des charges nucléaires de ces missiles. Nous avons réduit aussi le nombre de nos bombardiers moyens.

Pendant ce temps, les Américains se proposent d'installer en Europe occidentale des missiles à rayon d'action moyen qui seraient braqués sur le territoire de l'Union soviétique, ce qui constitue en principe un nouvel élément dont l'influence se fait sentir sur toute la situation stratégique et sur la parité stratégique. L'exécution des décisions prises en décembre par le Conseil de l'OTAN constituerait une violation de la parité existante, destinée à donner à l'OTAN une supériorité militaire sur l'organisation du Traité de Varsovie.

Au cours du débat général, certaines délégations des Etats occidentaux ont affirmé que l'Union soviétique refusait de négocier sur les armes nucléaires à moyen rayon d'action. Il est difficile de voir dans ces affirmations autre chose qu'une tentative de poser la question à l'envers. Nous déclarons que, dans la situation nouvelle résultant des décisions prises par le bloc de l'OTAN au sujet de la fabrication et de l'installation de nouveaux missiles américains en Europe occidentale, seule l'annulation de ces décisions ou la suspension réelle de leur exécution, annoncée officiellement,

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

permettrait d'entreprendre des négociations effectives à ce sujet. Bien entendu, ces négociations auraient été plus faciles à engager au moment où une proposition soviétique avait été faite et alors que la décision de l'OTAN n'avait pas encore été prise, mais les Etats membres de l'OTAN ont choisi une autre voie.

On peut affirmer d'une façon très nette que la notion de supériorité militaire qui pousse les Etats occidentaux à s'armer est l'antipode du principe qui interdit de porter atteinte à la sécurité nationale des Etats et qu'elle constitue l'un des plus grands obstacles au progrès des négociations sur la limitation des armements et sur le désarmement. Elle ne permet pas d'avancer sur la voie de la détente.

Monsieur le Président, comme chacun le sait, il s'est établi entre l'Union soviétique et les Etats-Unis un certain équilibre des forces. C'est un équilibre dont les éléments ne peuvent évidemment pas être pesés sur une balance de pharmacien. Il n'implique pas, entre les deux parties, une coïncidence absolue des indices qualitatifs et quantitatifs pour tous les types de forces armées et d'armements. Naturellement, le potentiel militaire de chacune des parties résulte de la combinaison d'éléments déterminés par différents facteurs, dont chacun présente un caractère spécifique. La comparaison des éléments du potentiel militaire des diverses parties en cause, même lorsqu'ils sont de même nature, est parfois extrêmement difficile.

Quand on applique le mot "équilibre" au rapport des forces entre deux Etats ou entre des groupes d'Etats, on veut dire que, du point de vue de la stratégie militaire, les deux parties se trouvent à peu près à égalité, aucune n'ayant sur l'autre une supériorité militaire.

L'équilibre approximatif des forces armées dont je parle ne s'établit pas en un jour, ni même en un an. Il résulte d'une longue confrontation des principaux blocs politico-militaires qui se sont formés après la deuxième guerre mondiale à la suite de la délimitation dans l'arène internationale des forces du socialisme et du capitalisme. Cet équilibre est une réalité objective de la vie politique actuelle; il est universellement reconnu. Nombreux sont ceux qui en parlent en Occident, notamment d'éminents responsables militaires et politiques. Il suffit de rappeler certaines déclarations faites à ce sujet par le Président des Etats-Unis, par le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne et par d'autres dirigeants occidentaux. Ceux de l'Union soviétique ont eux aussi parlé plusieurs fois de l'existence d'un certain équilibre des forces armées.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Or, à la fin de 1979, les représentants d'Etats occidentaux ont soudain déclaré que cet équilibre n'existait pas, qu'il ne pourrait être établi qu'après l'exécution des projets susmentionnés de l'OTAN.

Il a été largement reconnu que l'on se trouve en présence d'une nouvelle situation, et nous espérons que les délégations ici présentes en seront d'accord. La violation de l'équilibre qui s'était établi entre les forces armées de l'Union soviétique et celles des Etats-Unis non seulement déstabilise les relations mutuelles entre ces deux pays, mais aussi a des effets fâcheux sur l'ensemble des relations internationales, ce qui pourrait entraîner une sérieuse aggravation de la situation actuelle et faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

La position de l'Union soviétique à cet égard est absolument claire. Permettez-moi de citer un passage d'une déclaration de Leonide Ilitch Brejnev : "Nous n'entendons pas porter atteinte à l'équilibre approximatif des forces armées qui s'est établi maintenant entre l'Est et l'Ouest en Europe centrale, ou entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Mais en échange, nous exigeons que personne d'autre ne tente de le modifier à son avantage. Bien entendu, le maintien de l'équilibre qui s'est ainsi établi n'est pas une fin en soi. Nous souhaitons que commence à s'infléchir la courbe de la course aux armements, et que s'abaisse graduellement le niveau des forces armées en présence. Nous voulons réduire sensiblement, puis éliminer, la menace d'une guerre nucléaire, le plus terrible danger pour l'humanité".

Aucune politique basée sur la force des armes et sur la supériorité militaire ne peut assurer une paix solide et durable, la sécurité internationale, et donc la sécurité de chaque Etat. L'histoire a maintes fois montré que toute action provoque une réaction. L'apparition d'un nouveau type d'arme dans un pays entraîne inévitablement l'apparition de cette même arme ou d'une arme encore plus perfectionnée, dans un autre pays.

Tout ce qu'on dit indique clairement que depuis un certain nombre d'années, il existe une tendance à rompre l'équilibre qui s'était établi entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, entre l'Est et l'Ouest, et à donner à l'Ouest la supériorité militaire sous le prétexte fallacieux d'une "menace soviétique croissante". Pour justifier cette tendance, on organise et on développe une propagande tapageuse à propos de différents événements; on provoque ainsi des crises successives. Il suffit de rappeler la "minicrise" imaginée à propos de Cuba en août-septembre. Comme on le

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

sait, elle a disparu comme une bulle de savon qui éclate. On utilise maintenant aux mêmes fins certains événements d'Afrique. Ces crises sont nécessaires aux milieux qui tiennent à faire quelque peu cliqueter les armes pour mener une politique en "position de force".

Ainsi la détérioration actuelle de la situation internationale est essentiellement imputable aux tentatives de l'Occident de violer le principe de l'égalité, de la sécurité égale, autrement dit le principe sur la base duquel s'est développé et peut continuer à se développer le processus de la détente. Le souci d'acquérir la supériorité militaire ne peut qu'engendrer la course aux armements, qui ne garantit la sécurité d'aucun Etat, ni d'aucun groupe d'Etats. Au contraire, chaque perfectionnement d'une arme actuelle, chaque création d'un nouveau type ou système d'armes de destruction massive entraîne une plus grande instabilité dans le monde, rend plus proche la menace de la guerre. De l'avis de la délégation soviétique, la meilleure garantie de la sécurité nationale des Etats est la détente internationale, complétée par des mesures concrètes tendant à la limitation des armements et au désarmement. Plus la paix sera solide et durable, et plus grande sera la sécurité dans laquelle vivront les Etats et les peuples. Toute l'histoire millénaire de l'humanité impose cette conclusion. Ce n'est pas par la supériorité militaire sur les autres Etats, ni la fameuse politique menée en "position de force" que l'on renforcera la paix et la sécurité internationales, mais bien par une évaluation judicieuse des événements de la vie internationale, par la promptitude à prendre des mesures concrètes et effectives dans le domaine du désarmement, fondées sur le strict respect du principe qui interdit de porter atteinte à la sécurité d'aucune des parties en cause.

M. YU PEI-WEN (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) :

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer, au nom de la délégation chinoise, nos sincères remerciements aux nombreux représentants qui ont présenté, lors du débat général, leurs chaleureuses et amicales félicitations à la délégation chinoise pour sa participation aux travaux du Comité du désarmement. En même temps, ma délégation tient à réaffirmer que nous adopterons une attitude positive et constructive au Comité du désarmement, notre organe multilatéral de négociation, pour négocier et examiner les diverses questions avec tous ses membres et que nous nous associerons aux efforts qui y seront déployés pour faire progresser la cause du désarmement.

(M. Yu Pei-Wen, Chine)

En outre, je tiens à souligner qu'à la suite de l'invasion de l'Afghanistan, l'Union soviétique a été vigoureusement condamnée par l'opinion publique mondiale, par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution qu'elle a adoptée et par la Conférence islamique, dans la décision qu'elle a prise à ce sujet, ainsi que par de nombreux représentants présents au Comité. C'est en vain que le représentant de l'Union soviétique tente désespérément de défendre ou de nier l'intervention soviétique. Quant aux attaques et aux calomnies qu'il a dirigées contre la Chine lors de la déclaration qu'il a faite à la séance précédente, elles ne méritent même pas d'être réfutées.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de la Mongolie, de vous adresser mes félicitations pour votre nomination au poste de représentant du Canada et aux fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. Je tiens à exprimer l'espoir que le Comité mènera à bonne fin ses travaux sous votre direction.

La délégation mongole souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants qui participent aux travaux du Comité du désarmement et leur souhaite un plein succès dans l'accomplissement de leur importante mission.

La délégation mongole note avec satisfaction l'intéressant rapport présenté par l'honorable représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur U Saw Hlaing, qui vous a précédé à la présidence du Comité.

Le Comité du désarmement entreprend les travaux de sa présente session dans une situation internationale complexe, qui tient à diverses circonstances.

Les faits montrent que les adversaires de la détente et du désarmement s'efforcent d'obtenir pour le bloc de l'OTAN des avantages unilatéraux et la supériorité militaire.

Comme on le sait, au moment où se déroulait à New York la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le Conseil de l'OTAN adoptait à Washington un programme à long terme prévoyant un nouveau renforcement des armements et une forte augmentation du budget militaire des pays membres de ce bloc.

Les efforts que déploient les cercles bellico-militaristes de l'Occident pour relancer la spirale de la course aux armements ont trouvé récemment une confirmation concrète dans la dangereuse décision prise par l'OTAN de déployer de nouveaux types de missiles nucléaires tactiques américains à moyenne portée sur le territoire de plusieurs pays d'Europe occidentale.

(M. Erdembileg, Mongolie)

A ces plans lourds de danger s'ajoute le fait que le Sénat des Etats-Unis a ajourné sine die l'examen de la ratification du nouvel accord soviéto-américain sur la limitation des armes stratégiques offensives (SALT II), qui représentait de toute évidence l'un des progrès les plus importants vers le désarmement et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Les activités déployées par certains cercles occidentaux pour élaborer de nouveaux programmes militaires et accroître considérablement les dépenses militaires des pays membres de l'OTAN se sont accompagnées dernièrement d'une violente campagne de calomnie lancée contre l'Union soviétique par les forces impérialistes et dominatrices des grandes puissances à propos des événements en Afghanistan.

Face à la grave menace que représentaient pour son indépendance et sa souveraineté les forces impérialistes et expansionnistes et d'autres ennemis intérieurs et extérieurs, la République démocratique d'Afghanistan s'est adressée maintes fois à l'Union soviétique pour demander son aide, y compris une aide militaire.

C'est dans ces conditions que l'Union soviétique, fidèle aux obligations qu'elle a contractées en vertu du Traité soviéto-afghan d'amitié, de bon voisinage et de coopération, a répondu à la demande du Gouvernement légitime de la République démocratique d'Afghanistan auquel elle a apporté et continue d'apporter l'aide nécessaire.

En conséquence, nous estimons que cette action est pleinement conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

Au moment où la communauté mondiale entre dans une nouvelle décennie avec le grand espoir de parvenir à l'adoption de mesures effectives dans le domaine du désarmement, le Comité du désarmement - seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement - voit s'accroître encore son rôle et ses responsabilités.

La session de 1980 marquera une date dans l'histoire du Comité car c'est la première fois que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires s'y trouvent représentés.

La Mongolie a toujours attaché la plus haute importance à ce que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sans exception, participent aux négociations menées dans le cadre du Comité, et elle a constamment souligné la responsabilité particulière qui leur incombe dans la défense et le renforcement de la paix et de la sécurité

(M. Erdembileg, Mongolie)

internationales et dans tout ce qui a trait au désarmement. C'est pour cette raison que la Mongolie, comme d'autres pays, se félicite que la France se soit jointe au Comité du désarmement l'année précédente.

La décision prise par la Chine d'occuper cette année sa place au Comité nous donne le droit d'attendre de ses représentants une participation constructive aux travaux de cet organe.

Malheureusement, force nous est de constater, à la suite de la première déclaration officielle faite par le représentant de la République populaire de Chine au Comité du désarmement, le 5 février de cette année, qu'aucun changement positif n'apparaît dans la position de cette puissance sur les questions essentielles du désarmement.

A ce sujet, il convient de souligner le danger de la thèse chinoise, selon laquelle l'Union soviétique et les Etats-Unis devraient d'abord réduire leurs arsenaux d'armements, tant nucléaires que classiques. Pareille attitude à l'égard du désarmement est absolument contraire au principe essentiel de la parité et de la sécurité égale des parties en cause.

De même, nous ne pouvons admettre la thèse chinoise selon laquelle les Etats non dotés d'armes nucléaires auraient le droit d'acquérir des armes nucléaires pour assurer leur propre défense.

L'adoption de cette thèse serait lourde des plus graves menaces, étant donné les efforts audacieusement déployés par les milieux dirigeants d'Israël et d'Afrique du Sud pour se procurer des armes nucléaires.

A notre avis, et nous espérons que cet avis est partagé par beaucoup d'autres pays, l'une des premières manifestations concrètes d'une attitude réaliste et constructive consisterait pour les Etats qui ne l'ont pas encore fait, notamment la Chine, à adhérer aux accords et traités internationaux existants dans le domaine du désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour le renforcement duquel la majorité des Etats du monde se sont prononcés, le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, la Convention sur l'interdiction et la destruction des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, ainsi que d'autres instruments qui ont été signés par la majorité des Etats, notamment par l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Nul n'ignore que le gouvernement actuel de la Chine s'engage ouvertement dans la voie du renforcement de l'alliance militaire avec l'OTAN en vue d'accroître son potentiel en armements, notamment en armements nucléaires, et certains Etats occidentaux répondent favorablement aux efforts que fait la Chine pour avoir accès aux armements et aux techniques militaires les plus modernes.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La Mongolie, en tant qu'Etat voisin de la Chine, a tout lieu de se montrer inquiète et de condamner résolument une telle politique qui est essentiellement contraire à la détente, à la paix et à la sécurité internationales, contraire à l'indépendance, à la souveraineté et à la sécurité des Etats pacifiques et qui vise à satisfaire les tendances de la Chine à l'hégémonie.

A ce sujet, il faut souligner qu'à partir de la fin des années 50, la Chine a adopté une stratégie offensive d'agression visant à réaliser ses objectifs d'hégémonie. Parmi les trente conflits militaires qui ont eu lieu en Asie après la seconde guerre mondiale, jusqu'en 1980, 19 sont imputables à la République populaire de Chine. Les menées agressives de Pékin se sont invariablement accompagnées de prétentions territoriales sur les pays voisins, et dans nombre de cas (Inde, République socialiste du Viet Nam) de l'envahissement de territoires étrangers. Ces dernières années, non contente de recourir à l'agression flagrante, la Chine a adopté une nouvelle tactique qui consiste à implanter des régimes antipopulaires favorables à Pékin, et à appuyer les agressions impérialistes contre des Etats indépendants. L'exemple le plus récent d'intervention directe contre ses voisins est l'agression menée par la Chine contre la République socialiste du Viet Nam du 17 février au 16 mars 1979.

Dans diverses parties du monde, la voix des peuples s'élève pour souligner l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour éliminer le danger d'une nouvelle relance de la course aux armements et prendre des mesures efficaces dans le domaine du désarmement.

L'Union soviétique, ainsi que les autres pays socialistes dont la politique extérieure a été et demeure essentiellement basée sur la lutte pour le désarmement, ne cessent de présenter des propositions et des initiatives concrètes tendant à mettre fin à la course aux armements et à réaliser le désarmement.

Cette attitude s'est encore manifestée tout récemment par l'importante proposition soviétique qu'a présentée à Berlin, le 6 octobre 1979, M. L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS.

Cette proposition, bien connue des membres du Comité, a été exposée en détail notamment par l'honorable représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur V.L. Issraelyan, dans son intervention de la semaine dernière. Je me bornerai donc à indiquer que nous la considérons comme un programme précis d'action tant pour la réalisation de la détente militaire que pour le renforcement de la confiance entre les Etats. A notre avis, elle constitue un exemple concret de la manière dont il faut maintenant faire face à la situation réelle et prendre des mesures efficaces pour réduire la confrontation militaire sur le continent européen et atteindre les objectifs que constituent le désarmement et le renforcement de la sécurité des peuples en Europe et dans le monde entier.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La réalisation de cette proposition importante et opportune, et de beaucoup d'autres propositions constructives faites par l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans d'autres forums internationaux et au Comité du désarmement, est de plus en plus urgente et nécessaire pour prévenir une relance dangereuse de la course aux armements et aboutir à des mesures efficaces dans le domaine du désarmement.

En vue de cette tâche importante qui intéresse directement le Comité du désarmement, la délégation mongole juge indispensable d'entamer au plus tôt des négociations concrètes et réalistes sur les questions de fond.

Pour tenir compte des importantes recommandations dans lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-quatrième session, a souligné de nouveau la nécessité de s'efforcer constamment et en priorité de prévenir le danger d'une guerre thermonucléaire, le Comité doit en premier lieu s'attacher à examiner les problèmes qui concernent l'interdiction des armes de destruction massive et en particulier des armes nucléaires.

A cet égard, nous considérons qu'il est de la plus haute importance d'engager au plus tôt, conformément à la résolution 34/83 J de l'Assemblée générale, des consultations préparatoires pour des négociations sur le désarmement nucléaire, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et de quelques autres Etats, conformément à la proposition faite par les pays socialistes dans le document CD/4.

La réalisation de cette proposition aurait une grande importance, en ce sens qu'elle permettrait d'éliminer des arsenaux nationaux l'arme la plus terrible de destruction massive, de renforcer sensiblement la confiance entre les Etats et de résoudre la question des garanties à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

Selon nous, l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est l'un des éléments clés du désarmement nucléaire.

La délégation mongole considère que la conclusion rapide d'un accord à ce sujet contribuerait largement à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et à prévenir le perfectionnement qualitatif de ces armes.

Nous exprimons l'espoir que les propositions constructives faites par l'Union soviétique en vue d'accélérer les négociations tripartites faciliteront grandement la conclusion d'un tel accord.

(M. Erdembileg, Mongolie)

A cet égard, il convient de rappeler la prochaine réunion de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont les importantes décisions devraient contribuer à notre action dans ce domaine.

Outre la question du désarmement nucléaire, l'un des problèmes qui n'ont pas encore été résolus concerne l'élaboration d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

La position de la Mongolie à ce sujet s'est manifestée dans le projet de convention que, l'année dernière, elle a présenté conjointement avec d'autres pays socialistes au Comité du désarmement (document CD/23).

Au cours de la session de l'année précédente, des échanges de vue très utiles ont eu lieu; nous avons bon espoir qu'ils faciliteront dans une large mesure l'examen positif de cette question et la conclusion de la convention internationale visée dans la résolution de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques reste l'une des tâches les plus urgentes qui s'imposent au Comité du désarmement.

Nous estimons que le rapport commun américano-soviétique concernant l'état des négociations bilatérales sur la question de l'interdiction des armes chimiques, qui a été présenté à la dernière session du Comité, apportera une contribution importante à l'intensification des négociations dans ce domaine.

L'adoption de mesures efficaces en vue de prévenir la création de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est de plus en plus nécessaire, compte tenu des progrès rapides de la science et de la technique modernes. La Mongolie se prononce en premier lieu pour la conclusion d'un accord de portée universelle interdisant la mise au point et la fabrication de tous les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

A notre avis, c'est la solution la plus simple et qui offre les perspectives les plus favorables.

D'autre part, nous nous félicitons de la proposition commune concertée soviéto-américaine relative aux principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, qui a été présentée au Comité l'année passée. Nous espérons que l'examen de cette proposition au Comité aboutira très prochainement à la conclusion définitive d'un traité international approprié.

(II. Erdembileg, Mongolie)

Monsieur le Président, les questions que je viens d'évoquer brièvement dans mon intervention d'aujourd'hui figurent à l'ordre du jour du Comité depuis plusieurs années. Certaines d'entre elles ont été longuement discutées et ont fait l'objet d'entretiens utiles, en particulier à la dernière session du Comité du désarmement.

Nous estimons donc que la principale tâche du Comité, à la présente session, consiste à poursuivre les négociations engagées à la session précédente, en vue de rassembler tous les efforts et de saisir toutes les possibilités pour les mener à bonne fin.

Dans cette optique, nous appuyons les délégations qui ont exprimé l'avis qu'il ne fallait pas, cette année, trop alourdir l'ordre du jour du Comité en y inscrivant des questions nouvelles ou - que l'on me passe l'expression - insuffisamment mûres, et se baser sur l'ordre du jour de la session précédente.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques considérations de caractère général que la délégation mongole a jugé utile d'exprimer au stade actuel des travaux du Comité.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'adresse de la présidence. La liste des orateurs est à présent épuisée. Etant donné qu'il n'y aura probablement plus de nouvelles déclarations par des délégations, je voudrais soulever deux ou trois questions avec le Comité. Premièrement, s'il est vrai que le travail d'un Président est parfois difficile, à d'autres moments il est plutôt agréable, et c'est à une des tâches les plus agréables en tant que Président de Comité que je vais me consacrer pendant quelques instants. Je crois que cette séance est probablement la dernière séance officielle à laquelle assiste M. l'Ambassadeur Fisher, chef de la délégation des Etats-Unis auprès du Comité du désarmement, et je pense que vous voudriez que je lui adresse, en votre nom ainsi qu'en mon nom propre, quelques mots de remerciements et nos vœux de "bon voyage". Il était présent à la fin de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (ENDC) ainsi qu'aux débuts de la CCD et, après quelque temps, il est venu à Genève en 1977 pour la dernière session de la CCD; en outre, il a contribué activement, pendant la session extraordinaire, à la renaissance de la CCD sous sa forme actuelle, celle du Comité du désarmement. Comme la plupart d'entre vous le savent bien mieux que moi, M. l'Ambassadeur Fisher a depuis de nombreuses années fait preuve de son dévouement à la cause du désarmement, et cela non seulement dans ce forum, mais également au sein d'organisations non gouvernementales et dans des milieux gouvernementaux. A présent

_(Le Président)

il nous quitte, mais je sais qu'il a l'intention de continuer à s'intéresser à ce domaine. Souhaitons-lui tout le succès possible dans ses futures activités, au cours desquelles je sais qu'il oeuvrera encore en faveur des intérêts qui sont chers au Comité et à ses membres. Il nous manquera en tant que collègue. Même moi, qui n'ai eu l'occasion de le connaître qu'au cours de ces quelques premières semaines de notre session, je n'ai pas tardé à apprécier sa personnalité chaleureuse et originale, ainsi que l'influence qu'il a exercée sur les délibérations du Comité. Notre Comité perdra en lui une source importante d'inspiration. Toutefois, je pense que vous voudriez me voir poursuivre d'une manière un peu moins professionnelle et officielle pour vous parler de l'Ambassadeur Fisher en tant qu'homme, en tant que personne. Par exemple il n'est pas de ceux qui vont discuter et qui risquent d'attraper des ulcères en faisant de la varappe sur des taupinières. Je voudrais parler de lui en tant qu'être humain. Là encore, j'en suis certain, on ne le trouvera pas au nombre de ses professeurs qui, lorsqu'un étudiant éploré proteste que sa copie ne mérite tout de même pas un zéro pur et simple, répondent calmement : "Je suis parfaitement d'accord avec vous, mais le règlement m'interdit de donner des notes négatives." C'est un homme qui a également beaucoup de sens pratique. Dans mon pays, nous avons un genre d'humour qui ressemble un peu à celui du Tennessee et, à propos de sens pratique, je me souviens de l'histoire de deux de mes compatriotes, fervents amateurs de pêche à la ligne, qui se rendent un week-end sur le bord de leur rivière préférée. Le premier, favorisé par le succès, prenait poisson après poisson; le second, fort malchanceux ce jour-là, finit par se plaindre au premier : "Tu prends tous les poissons que tu veux et moi aucun. Comment expliquer cela ?" Et son ami de dire : "La réponse est très simple, c'est parce que ton asticot se tourne les pouces." Enfin, je voudrais mentionner son aptitude à saisir l'essentiel. A un serveur empressé qui lui dirait : "Vous savez, parfois on trouve une perle dans notre soupe à l'huître", je l'entendrais très bien répliquer : "Une perle ? Mais c'est une huître que je voudrais y trouver !" Si, pour lui dire au revoir au nom du Comité, j'essaie - bien imparfaitement - d'emprunter le style qu'affectionne à l'occasion l'Ambassadeur Fisher, c'est pour évoquer devant vous le véritable Adrian Fisher - un homme plein d'allant, très humain, fort sensible aux considérations pratiques, mais manifestement et très sincèrement attaché à l'essentiel, un homme pour qui l'essentiel a toujours eu et, nous en sommes convaincus, continuera toujours d'avoir de l'importance. Je n'en dirai pas plus ici.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : J'aimerais répondre, non pas en allant dans le sud du Tennessee, mais en évoquant un membre d'une délégation qui a toujours été représentée ici à un niveau élevé, je veux parler du Nigéria. Lorsque M. Obi nous a quittés et que les représentants lui ont adressé leurs compliments, il a fait l'observation suivante, que j'ai adoptée et transposée à Memphis "il est plus agréable pour une femme laide que pour une jolie femme de s'entendre complimenter sur sa beauté". Cette observation faite, je m'estime très satisfait. Merci, Monsieur le Président, vous me manquez tous.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je voudrais aussi ajouter quelques mots à l'intention de celui que l'Ambassadeur et maintenant professeur Fisher désignerait comme l'un de nos distingués et très savants collègues, l'Ambassadeur Sir James Plimsoll, qui nous quitte également, ayant été nommé récemment représentant de son pays à Londres. Il n'a guère passé plus d'une session au Comité, mais au cours de cette période relativement courte il a laissé une forte impression, peut-être notamment chez les interprètes qui se souviennent de ses discours improvisés. Il nous a tous impressionnés par son solide bon sens et son argumentation méthodique. Ce sera une perte pour le Comité et je crois pouvoir et devoir dire au nom de tous que nous regretterons de ne plus pouvoir compter sur sa contribution à nos travaux, et lui adressons nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Sir James PLIMSOLL (Australie) (traduit de l'anglais) : Je répondrai tout aussi brièvement que M. l'Ambassadeur Fisher, afin de ne pas imposer aux malheureux interprètes une tâche plus écrasante qu'à l'ordinaire. Je dois dire, à ce que j'entends, qu'ils réussissent plus qu'honorablement à tirer toute la substance de mes discours. Je n'ai pas été ici longtemps, mais je m'y suis beaucoup plu et j'y ai trouvé le travail fort utile à tous égards. Un avantage de ce comité pour un diplomate c'est que même lorsque nous l'avons quitté, nous en gardons quelque chose dans nos nouvelles fonctions, parce que le désarmement imprègne l'ensemble des relations internationales, et que si l'on y croit et si l'on s'y intéresse vraiment il y a toujours beaucoup à dire à son sujet, où que l'on soit. Tous les membres du Comité et de tous les groupes ont été très aimables envers moi. J'ai reçu des marques d'estime de tous les membres du bureau et du secrétariat. Soyez-en tous remerciés.

M. FONSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : En prenant la parole maintenant, je crains de déranger quelque peu l'ordre que vous venez d'édifier.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Si j'interviens maintenant, c'est parce que M. l'Ambassadeur Darusman, de l'Indonésie, qui préside actuellement le Groupe des 21, et M. l'Ambassadeur Gharekhan, son prédécesseur, viennent de nous informer qu'ils ne pourraient pas assister à la réunion de cet après-midi et aussi parce que je suis chargé par le Groupe des 21 de transmettre les sentiments et les regrets de ses membres à l'occasion du départ de M. l'Ambassadeur Fisher. Monsieur le Président, vous avez exprimé très exactement les sentiments du Comité dans les remarques que vous avez faites sur la carrière remarquable de M. l'Ambassadeur Fisher et sur le fait qu'il a assisté à la naissance et à la disparition de plusieurs organismes s'occupant de désarmement. Je ne lui ferai pas grief d'avoir aidé à faire naître le dernier en date, mais il faut reconnaître qu'il était également là. Je connais M. l'Ambassadeur Fisher depuis assez peu de temps, puisque nous nous sommes rencontrés à la session extraordinaire consacrée au désarmement. Je suis certain que les membres du Groupe des 21 me permettront de dire en leur nom qu'en dépit des divergences d'opinions que nous avons eues de temps à autre, nous avons tous apprécié la participation de M. l'Ambassadeur Fisher et sa contribution aux travaux du Comité. Nous avons la plus grande considération pour sa vivacité d'esprit et son grand sens de l'humour, dont il vient de donner un exemple. Nous regretterons qu'il ne participe plus à nos réunions, et je n'ai pas besoin de dire qu'il nous manquera. Le Comité n'ignore certainement pas que M. l'Ambassadeur Fisher a joué un rôle très important dans l'élaboration d'un traité étroitement lié aux travaux du Comité et dont on a beaucoup parlé ces jours derniers. Je veux parler du Traité sur la non-prolifération, dont il a beaucoup contribué à rendre possible la conclusion. Peut-être aurait-on pu souhaiter que, même s'il ne devait pas participer aux futures réunions de notre Comité, il pût être présent à la prochaine conférence d'examen de ce Traité. Ayant apporté une contribution aussi importante à la dernière conférence, il faciliterait beaucoup par sa présence le déroulement de la prochaine, car je suis sûr qu'il souhaiterait continuer sur sa lancée. M. l'Ambassadeur Fisher, au nom du Groupe des 21, je vous adresse tous nos meilleurs voeux pour l'avenir. Il ne s'agit nullement pour vous d'une forme quelconque de retraite, puisqu'ainsi que vous l'avez dit, vous retournez à votre ancienne université pour y devenir membre du corps professoral de la Faculté de droit. Vous nous manquerez certainement ici, mais vos étudiants tireront certainement grand profit de votre présence.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je vais battre un nouveau record de concision en vous disant seulement : Merci.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : J'aimerais, au nom du groupe des délégations socialistes présentes au Comité, m'associer à votre déclaration, Monsieur le Président, et aux sentiments exprimés à l'occasion du départ de notre éminent collègue, M. l'Ambassadeur Fisher. Nous l'avons tous en haute estime et regrettons sincèrement qu'il nous quitte. Nous avons en effet beaucoup travaillé avec lui dans nos débats et nos consultations. Son opinion a toujours été intéressante, même si nous n'avons pas toujours été d'accord avec lui. J'ai fréquemment pu reprendre ses propres paroles lorsqu'était faite une déclaration qu'il n'approuvait pas; il vous remerciait même quand il n'était pas d'accord avec vous, selon les meilleures traditions du Comité. Nous respectons les vues d'autrui, ce qui facilite la recherche d'une expression commune, en dépit de nos divergences d'opinion. M. l'Ambassadeur Fisher, qui certes sait respecter les vues des autres, nous a apporté, avec sa grande culture et toute sa courtoisie, une précieuse assistance en tant que professeur et non-scientifique dans le domaine des affaires internationales. Il nous manquera, mais je souhaiterais lui adresser nos meilleurs voeux de succès dans son futur travail. Comme le monde devient de plus en plus un grand village, nous nous retrouverons certainement; peut-être à propos du désarmement ou d'autres questions pour lesquelles nous serons à même de coopérer. M. l'Ambassadeur Fisher, nous vous adressons nos meilleurs voeux.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres orateurs, je souhaiterais examiner rapidement la question de nos travaux à venir. Je propose que nous reprenions nos consultations officielles demain à 11 heures. Je serai présent et je suis sûr que M. l'Ambassadeur Jaipal y assistera aussi, de même que toutes les délégations qui souhaitent contribuer à organiser de façon définitive nos travaux sur l'ordre du jour. Nous espérons pouvoir passer ensuite au programme de travail, mais nous nous efforcerons surtout de nous entendre sur l'ordre du jour. Je propose que nous ayons notre prochaine réunion officielle lundi à 15 heures, et que la prochaine séance plénière du Comité se tienne mardi 19 février, à 10 h 30. A la réunion officielle de lundi, nous confirmerons l'heure de cette séance de mardi, ainsi que les thèmes à y examiner. Ces propositions sont-elles acceptables pour les membres du Comité ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 40.